

Plans de prévention écoconception Vins & Spiritueux et focus Champagne

Adelphe accompagne les professionnels de la filière dans la réduction de leur impact environnemental

L'éco-conception est une démarche essentielle pour limiter l'empreinte écologique des emballages, répondre aux obligations réglementaires et aux attentes des consommateurs. Conformément à la loi AGEC, les entreprises ont jusqu'au 15 octobre 2023 pour produire un plan d'actions concernant leurs emballages ménagers. Afin de les accompagner dans cette démarche, Adelphe a réalisé un plan de prévention et d'écoconception commun au secteur des vins et spiritueux, ainsi qu'un plan spécifique pour le Champagne.

Conformité à la Loi AGEC : Adelphe transforme cette obligation en opportunité pour les entreprises

Loi AGEC : exigences réglementaires des entreprises en matière d'emballages ménagers

Conformément à l'article 72 de la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), chaque entreprise a pour obligation de formaliser sa stratégie pour réduire l'impact environnemental de ses emballages ménagers. Chacune doit produire une feuille de route pour fixer des actions qu'elle s'engage à réaliser d'ici 2025. Ces actions reposent sur 4 axes : Réduction, Réemploi, Recyclabilité et Réincorporation de matière. Cette feuille de route "écoconception des emballages ménagers" est à élaborer avant le 15 octobre 2023 ; une fois cette date passée, les plans ne seront pas pris en compte dans la synthèse remise aux pouvoirs publics fin 2023 par Adelphe.

Adelphe facilite la conformité des entreprises à la loi AGEC

Adelphe, avec sa maison-mère Citeo, accompagne les entreprises pour faciliter la construction de leurs plans de prévention et d'écoconception, pour en faire une réelle opportunité de mise en œuvre d'actions concrètes destinées à améliorer les impacts environnementaux de leurs emballages.

Plusieurs options s'offrent aux entreprises pour répondre à cette obligation réglementaire :

- **Plan de Prévention Individuel**

L'entreprise rédige elle-même sa feuille de route avec les actions d'écoconception qu'elle souhaite mettre en place. Adelphe met à disposition une trame de plan individuel en ligne pour aider à sa rédaction, accompagnée d'outils et de ressources utiles. Pour être en conformité, il faut impérativement déposer son plan sur l'espace client Adelphe pour que celui-ci soit comptabilisé.

- **Plan de Prévention Commun**

L'entreprise décide de s'appuyer sur les plans de prévention rédigés par Adelphe en s'associant à un ou plusieurs plans communs. L'entreprise s'engage à mettre en place plusieurs actions d'écoconception qu'elle aura choisies parmi celles listées dans le plan, d'ici à 2025.

Les plans de prévention s'inscrivent sur le long terme : les entreprises devront réaliser un bilan en 2025, afin de bâtir un autre plan avec de nouveaux objectifs pour les trois années suivantes.

Pour aller encore plus loin, Adelphe poursuit l'accompagnement de ses adhérents à travers la mise à disposition d'une gamme complète de ressources : une vidéo expliquant les contours des plans à bâtir, un tutoriel d'accompagnement, une FAQ spéciale "plans de prévention" et enfin, des webinars "écoconception" disponibles sur le "Campus Circulaire", la plateforme e-learning d'Adelphe.

Plan de prévention et d'écoconception du secteur des Vins et Spiritueux : défis et perspectives

État des lieux et catégories d'emballages représentatives du secteur des Vins et Spiritueux

Le secteur des Vins et Spiritueux représente le premier secteur agricole français en valeur, notre pays produisant environ 15 % de la production de vin mondiale. L'emballage, qui joue un rôle crucial dans la filière, notamment dans la préservation des caractéristiques gustatives du produit, représente entre 30 et 40 % du carbone émis par la filière Vin. Selon le type de produit, l'emballage doit offrir une protection contre l'oxygène, la lumière, les variations de température, ainsi qu'une résistance à la pression, surtout pour les vins de garde. Il remplit également des fonctions de transport, d'information et de communication. Sa fabrication implique l'utilisation de matériaux divers (sable, soude, pétrole, bois), des procédés industriels (énergie, encres), le transport, la gestion des déchets. Chaque étape doit donc être étudiée afin de réduire son impact sur l'environnement.

Plan de prévention pour le secteur des Vins et Spiritueux : pistes d'actions 4R pour les catégories d'emballages représentatives du secteur

Le plan de prévention commun pour le secteur des vins et spiritueux comporte un état des lieux des emballages représentatifs du secteur et leurs problématiques spécifiques :

- Les bouteilles en verre : le verre fait partie des matériaux qui se recyclent le plus en France avec un taux de recyclage atteignant 88%. L'accent principal est mis sur la réduction, la simplification des composants et le réemploi.
- Le Bag-in-Box®, qui représente 40% des volumes de vins vendus en grande distribution française, a des avantages en termes d'empreinte environnementale, mais la complexité de sa composition nécessite la mise en place de bonnes pratiques pour améliorer sa recyclabilité (notamment la séparabilité du carton et de l'outré ainsi que le matériau de la poche plastique).

Le plan de prévention commun propose des pistes d'actions potentielles sur les 4R, pour une trajectoire dans le temps, que chaque entreprise est libre de mettre en application. Les pistes d'actions potentielles sont illustrées d'exemples concrets provenant d'entreprises de différentes tailles : l'objectif est d'apporter un retour d'expérience sur les freins rencontrés et les leviers mis en œuvre pour déployer l'action en question. En s'associant à ce plan commun, les entreprises du secteur clientes d'Adelphe pourront s'approprier des actions cohérentes et réalisables pour leurs catégories de produits emballés.

Le Plan de Prévention “Champagne” vient compléter le Plan de Prévention “Vins et Spiritueux”

État des lieux et catégories d’emballages représentatives de la filière Champagne

L'AOC Champagne couvre 34 200 hectares de vignobles dans cinq départements français (Aube, Aisne, Haute-Marne, Marne, Seine-et-Marne). La production des emballages de la filière Champagne implique l'utilisation de matières premières, de l'énergie et génère des déchets, contribuant à 32% de l'empreinte carbone du Champagne. La bouteille en verre (avec son bouchon, son muselet et sa coiffe) joue un rôle majeur pour la filière préservant le vin et symbolisant l'expérience de dégustation. Les emballages secondaires, comme les étuis et coffrets, servent au transport, à l'information et à la promotion.

*Source : Comité Champagne 2022

Nouveau plan de prévention et d'écoconception : focus sur le Champagne

Depuis juillet 2023, Adelphé a complété le plan de prévention vins et spiritueux par le plan de prévention champagne. Cette publication est le fruit d'une collaboration étroite entre Adelphé et le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne, dans l'objectif d'accompagner les entreprises adhérentes sur les différentes actions d'écoconception possibles, à mettre en place à horizon 2025.

Rencontre avec Sandrine Allonneau, Responsable RSE chez CASTEL

“Nous sommes engagés depuis plusieurs années avec Adelphé dans le cadre de notre Responsabilité en tant que metteur en marché d'emballages. Dans cette démarche, nous travaillons déjà à l'écoconception de nos emballages. La loi AGEC nous incite à poursuivre nos efforts et Adelphé nous accompagne pour répondre à la fois aux exigences réglementaires mais aussi aux attentes croissantes des consommateurs, de plus en plus soucieux d'acheter “responsable”.

Chez Castel, nous avons donc décidé de nous inscrire au plan commun de prévention et d'écoconception Vins & Spiritueux conçu par Adelphé. La démarche a été très simple : un seul clic a suffi pour s'y rattacher via notre espace client. Ce plan est très pratique, il donne des lignes directrices pragmatiques, avec des visuels et des exemples concrets pour pouvoir se projeter et agir concrètement.

Aujourd'hui, l'enjeu est de transformer l'essai en constituant une politique stratégique d'emballages intégrant les principes et bonnes pratiques du plan. Adelphé nous aide au quotidien dans cette démarche pour agir sur les 4 R et atteindre les objectifs fixés d'ici les prochaines années. La gouvernance, les directions marketing & achat, mais aussi l'ensemble de nos partenaires seront également clés dans l'atteinte des objectifs fixés. Toute la chaîne de valeur est concernée. Grâce au plan de prévention, nous allons pouvoir avancer ensemble dans la structuration de l'entreprise afin de définir des trajectoires d'éco responsabilités en fonction de nos enjeux marchés.”

Documents



Sommaire :

- Introduction : contexte et objectifs
- Exigences réglementaires
- Les enjeux emballages du secteur des Vins et Spiritueux
- Synthèse des pistes d'actions potentielles les plus importantes
- Etats des lieux du secteur des Vins et Spiritueux
- Pistes d'actions 4R pour les catégories d'emballages représentatives du secteur
- Boîte à outils



Sommaire :

- Introduction : contexte et objectifs
- Autres exigences réglementaires
- Les enjeux emballages de la filière Champagne
- Synthèse des pistes d'actions potentielles les plus importantes
- Etats des lieux et catégories d'emballages de la filière Champagne
- Pistes d'actions 3R pour les catégories d'emballages représentatives de la filière Champagne
- Boîte à outils
- Annexes

À propos d'Adelphe

Société de services agréée par l'État, filiale de Citeo, Adelphe est un éco-organisme dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages ; il est particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé. Grâce à l'écocontribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphe conseille les entreprises pour que leurs emballages soient davantage réduits-réemployés-recyclés, finance les collectivités locales pour mieux les collecter et les trier, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter. En 2023, plus de 13 000 entreprises adhèrent à Adelphe et mobilisent environ 80 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

Site internet : www.adelphe.fr



Contacts presse - Léonie Ichoua & Chloé Moreau - adelphe@monet-rp.com - 05 56 20 66 77